



Samedi 4 février 2017 - Ateliers thématiques

A - Images, Idées et Visions de l'Europe



Le plus optimiste d'entre nous ne peut contester qu'Europe rime aujourd'hui avec crise. Qu'est devenue l'idée européenne originelle, quelle vision de l'Europe peut-on encore avoir dans un environnement hérissé de représentations contestataires de toutes sortes ?

Traiter de l'avenir de l'Europe et donc de son présent impose qu'on prenne en compte tous les changements intervenus dans l'ensemble du monde depuis le terme de la seconde guerre mondiale. Il est évident que les fondements de l'Europe de demain, si elle doit exister, ne peuvent plus être tout à fait les mêmes qu'au début de l'aventure. Les grands équilibres mondiaux, qu'ils soient politiques, économiques ou sociaux, ont changé ; nos pays occidentaux ont cessé d'avoir à gérer un entre-deux guerres permanent ; l'emprise des media favorise une communication superficielle permettant toutes les perversions.

Les représentations qui conduisent depuis quelque temps à contester l'appartenance même à un ensemble européen partagé ont toutes une explication qu'il nous faudra bien analyser ; il y avait de graves lacunes dans l'idée première de l'Europe, il y a dans la construction et le fonctionnement de l'Europe actuelle d'importantes déficiences ; si nous ne manifestons pas la lucidité nécessaire, nous ne serons pas en mesure de contrecarrer les dynamiques nationalistes en plein développement. Surtout, nous ne saurons pas dire et expliquer à notre jeunesse pourquoi et comment l'Europe est son avenir. C'est tout le chantier d'une rénovation de l'Europe qui est en jeu, d'une Europe de citoyens qui sans rien renier de leur identité singulière sauront partager des valeurs et ambitions communes.

Quelle autre vision de l'Europe pouvons-nous avoir et transmettre, en effet, que celle d'un ensemble de citoyens conscients et responsables, partageant de façon solidaire les mêmes

exigences éthiques, politiques, économiques et sociales et généreusement ouvert au reste du monde ?

B - La Citoyenneté européenne dans tous ses états



« Il est institué une citoyenneté de l'Union. Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre. La citoyenneté de l'Union s'ajoute à la citoyenneté nationale et ne la remplace pas. » (1992, Traité de Maastricht, article 20)

Depuis 1992, nous sommes donc des citoyens européens, et, en tant que tels, nous jouissons de droits que beaucoup de peuples au monde nous envient ; en effet, les droits des citoyens européens sont déclinés dans les articles 20 à 25 du Traité et garantis par les instances de l'Union. En particulier, la Cour de Justice de l'Union européenne veille à ce que la législation de l'Union soit respectée et appliquée de la même manière dans tous les États-membres. Démocratie et État de droit, voilà les deux piliers de nos institutions.

En 2000, la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne est proclamée lors du Conseil européen de Nice et en 2009, avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, la Charte devient juridiquement contraignante pour les institutions de l'Union européenne et pour les gouvernements nationaux.

Dignité, Libertés, Égalité, Solidarité, Citoyenneté, Justice : voilà les valeurs garanties par la Charte. N'est-il pas de notre devoir de citoyen européen d'œuvrer pour que nos droits et nos valeurs soient ressentis, vécus et actés ? Comment pouvons-nous en assurer une meilleure connaissance et une mise en action à la hauteur des enjeux ?

L'Union européenne est une aventure politique, engagée par la volonté des hommes, pour rassembler des États aux histoires tourmentées et pour construire ensemble un avenir de paix. Voilà ce qui en fait la spécificité et l'unicité. Voilà pourquoi nous devons agir pour en assurer la survie. Rappelons que depuis 1979, les citoyens des États-Membres de l'Union votent tous les 5 ans pour élire au suffrage universel direct leurs représentants au Parlement européen et que la participation à ces élections n'a cessé de diminuer, de 62% en 1979 à 43% en 2014....

C – Quelles mesures pour renforcer le sentiment d’être citoyen européen ?



Le sentiment d’appartenance à la Communauté européenne semble, paradoxalement, avoir cessé de se développer après le traité de Maastricht qui introduisait le statut de citoyenneté de l’Union européenne.

Face à ce désintérêt croissant qui met en péril le projet européen, quelques pistes méritent d’être explorées.

Sur le plan des institutions, le déficit de lisibilité et de proximité est souvent dénoncé. Mieux incarner le leadership européen, rendre plus lisible l’action des parlementaires, faire évoluer le mode de scrutin des élections sont autant de pistes de réflexion qui pourraient rapprocher le citoyen des instances de gouvernement.

Le « *dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations et la société civile* » est inscrit dans le traité de Lisbonne et vise à développer des pratiques citoyennes au niveau européen. Quelles initiatives concrètes à l’exemple de la création d’un statut d’association européenne, maintes fois envisagée, peuvent être mises en œuvre ?

Sur le plan de la fiscalité, si certaines dispositions nationales excluent pour le moment toute mesure d’harmonisation, la question d’un impôt européen à l’assiette large, ne s’ajoutant pas à la fiscalité locale et destiné à une cause ou un chantier faisant consensus devrait pouvoir faire l’objet d’une réflexion.

Dans un marché ouvert marqué par une mobilité croissante des travailleurs au niveau européen, comment faire advenir l’harmonisation sociale envisagée dès le traité de Rome dans son article 117 (« *Harmonisation des systèmes sociaux et rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives* ») ?

Tout commence à l’école. Rendre l’élève conscient qu’il s’inscrit dans une communauté qui dépasse le cadre national et qu’il sera inévitablement amené à interagir avec un autre ne parlant pas forcément la même langue est un objectif premier de chaque enseignant européen. Quelle évolution envisager pour que chaque élève au cours de sa scolarité ait la possibilité de participer à un partenariat, un projet européen ? Pour cela, les dispositifs de formation des enseignants ne devraient-ils pas inclure une période obligatoire de stage dans un autre État-Membre ?

Le programme Erasmus est un succès incontestable mais il ne concerne qu'un 1 à 2 % de la jeunesse européenne. Quelles mesures d'harmonisation des diplômes et qualifications faciliteraient les mobilités professionnelles et l'employabilité des jeunes à chaque niveau de qualification ?

Sans culture commune, pas de sentiment d'appartenance à une communauté. La citoyenneté est la reconnaissance d'un patrimoine assumé, d'un héritage partagé. La conception d'un parcours citoyen européen de la maternelle à l'université inscrit dans tous les systèmes éducatifs a fait l'objet de nombreuses réflexions, il est probablement temps de le rendre véritablement effectif.

D – Que pouvons-nous faire pour relancer la construction européenne ?



La question se pose au niveau de l'action tant individuelle que collective.

Au niveau individuel, il nous appartient d'être des témoins actifs et permanents de la cause européenne : saisir toute occasion quelle qu'elle soit (réunion publique, conférence, colloque, cours, débat, entretien, conversation, etc.) pour mettre sur le tapis la question de la construction européenne ; faire comprendre à nos interlocuteurs les raisons pour lesquelles ne pas poursuivre cette construction et la consolider est un erreur qui sera fatale pour l'avenir de notre pays et celui de nos enfants et qui aura des répercussions considérables sur la paix et l'équilibre du monde.

Au niveau collectif, il s'agit cette fois d'agir pour que l'Union européenne s'engage dans des politiques lui permettant de vraiment poursuivre et renforcer sa construction. Or, les politiques menées jusqu'alors vont-elles dans ce sens ? Par exemple, dans l'Eurobaromètre, on demande aux européens quelles sont leurs priorités politiques avec des questions fortement indicatives des priorités du moment comme, par exemple, l'environnement et l'immigration. Mais il y en a d'autres, plus stratégiques, notamment la convergence des politiques sociales et fiscales ou la création d'une politique de défense européenne. Et puis se pose la question qui est de savoir s'il convient de se préoccuper d'abord des politiques ou bien de résoudre en premier les questions de gouvernance.

Illustrations Studio Tallon <http://tallon.fr/index.html#net>